Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 09.11.2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 Novembre à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	**P**	MASSE Stéphane	**P**	MOREL Aline	**P**
ADAM Jean-Marie	**P**	CARPENTIER Jean-Joseph	**P**	LEBLANC Isabelle	**E**
BOUIC Fabienne	**P**	GILLOT Glenda	**P**	FONTAINE Mickaël	**P**
COISPEL Angélique	**E**	CHANDELIER Nicolas	**P**	CORUBLE Julien	**P**
SIX Aurélie	**P**	DESBORDES Jessica	**P**	VENIANT Adrien	**E**
CHOPPIN Gilles	**P**	COMALADA Antoine	**P**	RIVOALLAN Isabelle	**P**
TOPSENT Jean-Luc	**P**				

P = présent E= Excusé A = Absent

Date de la convocation : 30.10.2023 Nombre de conseillers - en exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 18

Pouvoirs : - Mme Isabelle LEBLANC donne pouvoir à Mme Aurélie SIX
- M. Adrien VENANT donne procuration à Mme Jessica DESBORDES

Secrétaire de séance : M. Gilles CHOPPIN

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20.09.2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 20.09.2023.

Monsieur le Maire passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour

- Démission de M. Jean-Luc TOPSENT

Par courrier en date du 28.09.2023 reçu en Mairie le 02.10.2023, M. Jean-Luc TOPSENT informait Monsieur le Maire de sa décision de démissionner du Conseil Municipal. Conformément à la loi, cette information a été transmise à la Préfecture.
Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit (art. L 270 du code électoral). Il s'agit du système de remplacement par le «suivant de liste», notamment en cas de démission d'un élu. Le conseiller démissionnaire est remplacé par une personne présente sur la même liste que lui, non encore élue au conseil municipal et venant immédiatement après le dernier élu sur la liste. La liste à prendre en compte est celle déposée à la préfecture ou à la sous-préfecture. Le remplaçant n'est pas nécessairement de même sexe.
La réception de la démission d'un conseiller municipal par le maire a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste. Si l'intéressé ne renonce pas de manière expresse à son mandat, son élection est proclamée dès lors que le maire procède à son installation et en dresse procès-verbal ou l'inscrit au tableau du conseil municipal.

- Installation du Conseiller Municipal suivant immédiat de la liste

Considérant le courrier de M. Jean-Luc TOPSENT en date du 28.09.2023 reçu en Mairie le 02.10.2023 informant Monsieur le Maire de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal,
Considérant que conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et que Monsieur le Préfet de Seine-Maritime en a été informé,
Conformément à l'article L 270 du code électoral, Mme Christelle AUTIN, suivante immédiate sur la liste « Ensemble, Bâtissons demain » dont faisait partie M. Jean-Luc TOPSENT lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

- Communications du Maire

1) SDE 76 - Eclairage de la Gendarmerie : en Mars 2023, le Conseil Municipal avait décidé d'inscrire au budget une dépense de 10 033 € TTC pour l'éclairage public de la Gendarmerie. Ce programme n'ayant finalement pas été retenu par le SDE 76 sur la programmation 2023, il est proposé pour la programmation 2024 avec un reste à charge pour la commune de 10 312.62 € TTC soit une petite augmentation de 279.62 €. Le Conseil Municipal confirme sa volonté de réaliser ces travaux.

2) Identification des zones d'Accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) : lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait été informé qu'il allait devoir déterminer les secteurs où seront développées les énergies renouvelables. La date butoir est fixée au 31.12.2023. Sur proposition de M. COMALADA, Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de travail soit constitué ce jour afin de pourvoir présenter le projet de la Commune de Bacqueville en Caux lors de la réunion de Conseil de Décembre 2023 et transmettre ainsi la délibération à l'Etat dans les temps. Membres volontaires : Messieurs COMALADA, CHOPPIN, CORUBLE et DELARUE ainsi que Mesdames MOREL et SIX.
Pour mémoire, les différents thèmes d'ENR possibles sont : l'éolien terrestre, le photovoltaïque, la géothermie, la chaleur renouvelable (principalement le bois-énergie), la production et la valorisation de biogaz, l'hydroélectricité.

3) Courrier Habitants de la Rue du Clos de l'Aiglerie : par courrier en date du 18.10.2023, les riverains de cette rue sollicitent la possibilité de la mise en sens unique de leur rue, du carrefour avec la Route Neuve jusqu'au carrefour avec la Rue de la Mère Courtel, avec un sens de circulation de la Route Neuve vers le carrefour du Château d'eau, principalement pour des raisons de sécurité (non-respect du panneau STOP et de la limitation de vitesse). Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » de ce dossier.

4) Course cyclo-cross 10.02.2024 : M. Arthur TROPARDY sollicite la possibilité d'organiser une course cyclo-cross le samedi 10.02.2024 sur l'hippodrome de la commune. Les utilisateurs des installations du Haras et de l'Hippodrome ont été interrogés. M. TROPARDY sollicite un RDV avec la Mairie pour organiser cet événement, notamment pour le stationnement, mais aussi pour solliciter un éventuel soutien financier. Le Conseil Municipal charge les commissions « Sport - Jeunesse - Loisirs - Culture - Jumelage » et « Finances et Budgets » de ce dossier, et demande que l'avis des exploitants du site soit recueilli.

- Petites Villes de Demain - Droit de Préemption Commercial

Le Conseil Municipal avait délégué le Droit de Préemption Commercial (DPC) à la Communauté de communes Terroir de Caux par délibération en date du 22.11.2021. Il s'avère que cette délégation présente une fragilité juridique et une lourdeur administrative pour l'institution (consultation officielle nécessaire de la Commune en plus des avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)). Il est donc préférable que la Commune institue elle-même le droit de préemption commercial puis délègue seulement son exercice à l'EPCI si elle le souhaite ensuite.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la première délégation faite à la CCTC. Dans un second temps, après prise en compte des avis de la CCI et de la CMA, le DPC pourra être institué par délibération du Conseil Municipal. Dans un troisième temps, une délibération pourra être prise pour déléguer l'exercice à la CCTC.
L'article R214-1 du code de l'urbanisme précise que « Le maire […] soumet pour avis le projet de délibération du conseil municipal […] à la chambre de commerce et d'industrie territoriale et à la chambre des métiers et de l'artisanat dans le ressort desquelles se trouve la commune. Le projet de délibération est accompagné du projet de plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale. En l'absence d'observations de la chambre de commerce et d'industrie territoriale et de la chambre des métiers et de l'artisanat dans les deux mois de leur saisine, l'avis de l'organisme consulaire est réputé favorable. ».

- Rapport de la Commission « Finances », Jean-Marie ADAM

1) Coût de la Foire Agricole

Il s'agit d'une demande effectuée lors de la réunion précédente.
Ci-dessous les chiffres des 3 derniers exercices

Dépenses	**2019**	**2022**	**2023**
Viennoiseries, buvette ou repas, courses	805,24	602,42	1047,96
Plaques	783,64	3473,67	1433,70
Prix animaux	2641,00	2565,00	4265,80
SACEM	60,28		
TOTAL	**4290.16**	**6732.19**	**6747.46**

Recettes	**2019**	**2022**	**2023**
Conseil départemental	1070,00	1070,00	1150,00
Terroir de Caux		1000,00	1000,00
Sponsors		1850,00	
TOTAL	**1070,00**	**3920,00**	**2150,00**

Coût	**2019**	**2022**	**2023**
	3220,16	**2812,19**	**4597,46**

La commission demande à ce que le coût 2024 ne progresse pas par rapport à celui 2023. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de la Commission.

2) Demandes de subvention

- Maison Familiale Rurale de Neufchâtel en Bray : la maison Familiale justifie sa demande du fait qu'elle a une Bacquevillaise parmi ses élèves. La commission ne retient pas cette demande. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision de la Commission.

- Gruchet Libre Horizon : il s'agit d'une association qui s'oppose à l'implantation de 2 éoliennes géantes sur la commune de Gruchet St Siméon. La commission ne retient pas cette demande. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision de la Commission.

- AFM Téléthon (Association pour la recherche des maladies rares) : la commune finance les programmes du Téléthon d'art et met la salle des fêtes à disposition de l'association 4 weekends dans l'année. La commission ne retient pas cette demande. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision de la Commission.

- History-Back Ville 44 : l'association organise le rassemblement militaire de mai. Elle a fourni son bilan 2023 (dépenses 4 680,98 €, recettes 5 292,76 €, soit excédent de 611,78 €) et le prévisionnel 2024 (16850 €). Il est plus élevé car ce sera le 80ème anniversaire de la libération et la venue d'un groupe est envisagée. L'association souhaite l'octroi d'une subvention de 1 000 €. La commission donne un avis favorable pour prévoir cette somme lors de l'élaboration du budget 2024 de la commune. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision de la Commission.

3) Point sur le budget 2023

Au global nous en sommes à 1 557 586 € de dépenses pour 1 323 973 € de recettes, soit un négatif de 233 613 € qui concerne l'investissement.
La partie fonctionnement seule est à 1 076 481 € de dépenses pour 1 092 752 € de recettes soit un léger positif de 16 271 €.

Au niveau de l'investissement, nous avons financé la Route de Dieppe et le Carrefour du Château d'eau mais il reste les subventions suivantes à venir :
- Département 61 296.90 € (26 270,10 € déjà perçus)
- Région pour la piste cyclable : 9 108 €
- LEADER et DSIL ETAT : 30 368.80 €

Le budget énergie avait été augmenté de 100% par rapport à 2022 sur les conseils du SDE 76. Il s'avère que l'augmentation est en fait de 270 %.

4) Décision modificative de compte

- Dans le cadre de la procédure automatisée de récupération du FCTVA 2023, le service de gestion comptable de Montville nous demande de transférer les sommes enregistrées au compte 238 Avances versées sur immobilisations corporelles vers le compte 21538 Autres réseaux, soit un montant de 103849,87 €.

- Attributions de compensation : nous n'avions pas prévu assez au budget, il est donc nécessaire de prendre la délibération modificative de budget suivante :

Compte 60628	Fournitures non stockées	- 2 400 €
Compte 739211	Attributions de compensation	+ 2 400 €

- Les emprunts de la caisse des dépôts suivent l'augmentation du taux du livret A. Nous n'avons pas prévu assez au budget, il est donc nécessaire de prendre la délibération modificative de budget suivante :

Compte 7062	Redevance Droits de service à caractère culturel	– 185 €
Compte 1641	Emprunts	+ 185 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre les décisions modificatives de budgets ci-dessus.

5) Attributions de compensation définitives 2023

Elles ont été validées à l'unanimité par la délibération 202309-03 du Conseil Communautaire du 26 Septembre 2023. Chaque commune doit maintenant délibérer sur son attribution.

Pour Bacqueville-en-Caux, nous sommes redevables à la communauté de communes Terroir de Caux :

- En fonctionnement de 10 305,04€ se décomposant comme suit :

AC Provisoires	- 5 893,33 €	FPIC 2023	- 22 829,45 €
ADS 2022	- 5 788,60 €	FPIC 2022	+ 24 206,35 €

- En investissement de 34 672,51 € au titre de la voierie (Rue du Clos de l'Aiglerie).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les montants des attributions de compensation définitives 2023 énoncées ci-dessus.

6) Projet de règlement budgétaire

Il a été transmis par mail à l'ensemble du Conseil Municipal. La commission propose de l'approuver en l'état. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision de la Commission.

7) Le traitement des archives

Lors de la Réunion de Conseil Municipal de Juin 2023, le Conseil Municipal avait décidé de contractualiser avec le CDG 76 pour le traitement des archives de la Mairie. Le devis ne pouvant nous être adressé qu'en novembre 2023, le dossier de demande de subvention n'avait pas encore été constitué.

Afin de monter le dossier de demande de subvention dès réception du devis du CDG76, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire cette dépense à son budget 2024 et de solliciter le soutien financier du Département.

Pour mémoire, le coût avait été évalué à 6 000 €, subventionnable à 50 % par le Département.

- Rapport de la Commission « Communication », Jean Marie ADAM

1) Remarques sur le Bulletin Municipal d'Octobre 2023

Elles concernent l'absence d'état civil. Nous en expliquerons la raison dans le bulletin de janvier 2024.

2) Parution de l'Etat Civil

Afin d'être en conformité avec la CNIL et le RGPD, le secrétariat de la Mairie demande maintenant l'autorisation de parution auprès des familles concernées via un formulaire.

3) Guide sur Bacqueville

Le dossier avance. L'ouvrage retracera l'histoire de Bacqueville à partir des écrits en 1999, avec une complète refonte textuelle et des thèmes complémentaires sur des points clés : Cadre et évolution de la société villageoise, première et seconde guerre mondiale, anecdotes, vie économique, personnalités, infrastructures récentes, transformations conduites depuis les années 1980.

Le calendrier des travaux est le suivant :
- D'octobre 2023 à octobre 2024, recherches historiques.
- 4ème trimestre 2024 rédaction des textes et choix de l'iconographie.
- Décembre 2024, présentation des textes.
- 1er trimestre 2025, relecture et éventuelles corrections.
- 2ème trimestre 2025, travaux de maquette et mise en page.
- Octobre 2025, livraison des ouvrages

Sources et intervenants :
- Les archives départementales et communales.
- Les Bacquevillais pour apporter leurs témoignages (à solliciter par le bulletin municipal, le site internet ou Facebook).
- Les élus pour la relecture (les membres de la commission « Communication » et d'autres s'ils le souhaitent).

Nombre d'exemplaires : 1 500 d'un document de 72 pages. 1 000 seront distribués lors de la réception et il en restera 500 à remettre au fil du temps aux nouveaux habitants.

L'échéancier de paiement est le suivant :
- 50% de la somme due, soit 18 779€ TTC, en décembre 2024.
- Le solde lors de la remise des ouvrages, en octobre 2025.

4) Projets pour le Bulletin Municipal de Janvier 2024

Les membres de la Commission attendent vos informations.

- Rapport de la Commission « Logements – Bâtiments », Aline MOREL

1) Rénovation de la Mairie – Etude de faisabilité

Le bureau d'études CICLOP a fait une présentation le 17.10.2023 suite aux 3 propositions d'emplacement transmises par le Conseil Municipal.

- Soit on garde la Mairie et la salle des fêtes comme aujourd'hui avec des bureaux dans les étages (orange dans le tableau ci-dessous).
- Soit on externalise la salle des fêtes à côté de La Poste et on utilise le rez-de-chaussée pour les locaux administratifs et salle de mariage/réunion de la Mairie (en vert dans le tableau ci-dessous).
- Soit on externalise la salle des fêtes à côté de la salle de musculation et du boulodrome et on utilise le rez-de-chaussée pour les locaux administratifs et salle de mariage/réunion de la Mairie (en bleu dans le tableau ci-dessous)

Quel que soit le scénario retenu, la réception des travaux est envisagée en Décembre 2026.

Scenario	Réception des travaux (estimée)	Coût total de l'opération € HT	Coût total de l'opération € TTC	Montant des subventions envisagées	Reste à charge pour la commune
Scénario - RE2020	décembre 2026	3 057 000,00 €	3 668 400,00 €	2 423 180,00 €	643 455,66 €
Scénario - RE2020	décembre 2026	3 294 000,00 €	3 952 800,00 €	2 229 505,75 €	1 074 876,94 €
Scénario - RE2020 BEPOS	décembre 2026	3 565 000,00 €	4 278 000,00 €	2 376 642,13 €	1 199 594,75 €
Scénario - RE2020 Effinergie	décembre 2026	3 429 000,00 €	4 114 800,00 €	2 303 870,14 €	1 135 938,07 €
Scénario - RE2020 BEPOS Effinergie	décembre 2026	3 604 000,00 €	4 324 800,00 €	2 397 292,31 €	1 218 067,49 €
Scénario - RE2020	décembre 2026	4 219 000,00 €	5 062 800,00 €	2 723 480,93 €	1 508 817,36 €
Scénario - RE2020 BEPOS	décembre 2026	4 287 000,00 €	5 144 400,00 €	2 755 246,43 €	1 545 266,20 €
Scénario - RE2020 Effinergie	décembre 2026	4 459 000,00 €	5 350 800,00 €	2 800 166,62 €	1 672 888,15 €
Scénario - RE2020 BEPOS Effinergie	décembre 2026	4 463 000,00 €	5 355 600,00 €	2 801 369,16 €	1 675 698,21 €

Le Conseil Municipal se réunira en réunion Toutes Commissions le 20.11.2023 à 20h. Cette réunion sera précédée d'une réunion de la Commission « Finances et Budgets » à 19h30.

2) Remise de logement Résidence les Prés

Les trois dossiers suivants ont été transmis à 3F Normanvie :

1) M. Jacques TESTU
2) Mme BELPEAUME
3) Mme BARBARAY

Au final aucun des 3 candidats n'a souhaité prendre le logement. Les dossiers des candidats suivants ont donc été proposés : Mme Patricia GONEL, Mme Sandra LEHOUX, Mme Charline GUEUDIN, M. Thomas DESCHAMPS, Mme Elena PION, Mme Sonia GARET. 3F Normanvie n'a retenu que les dossier de Mme Charline GUEUDIN et Mme Elena PION pour le passage à la commission d'attribution.

Pour information, Mme LANGLOIS n'a pas pris le logement de l'Ancienne gendarmerie et Mme Noëlla LEFEBVRE, qui l'avait déjà visité, l'occupe depuis le 01.11.2023.

3) Visite de l'Eglise de Pierreville

Il y a beaucoup d'infiltration d'eau dans l'église et certains vitraux sont en mauvais état. L'entreprise de couverture Lemaitre s'est rendue sur place pour faire un état des lieux et est intervenue en ce début de semaine. La charpente est en bon état.

4) Garages Gendarmerie - Devis architectes

Trois Architectes ont été consultés :

- En Act :	1ère option :	7 500 € HT	- A2B :	4 000 € HT
	2ème option :	9 500 € HT	- Mme BONNET :	1 600 € HT

La Commission propose de retenir le devis de Mme BONNET. Le Conseil Municipal valide à la majorité la proposition de la Commission.

Concernant la sécurisation de la Gendarmerie, la commission propose de se rapprocher du SIVOS afin d'avoir une idée des prix de l'entreprise TROPARDY.

5) Devis Horloge de la Mairie

Deux entreprises ont été consultées :

- BIARD : 4 210 HT(nacelle et agent pour faire l'électricité).
- BODET : 4 341 HT (pas de nacelle et pas d'agent).

La commission propose de retenir le devis de l'entreprise BODET. Le Conseil Municipal valide à la majorité la proposition de la Commission.

- Rapport de la Commission « Foires – Marchés – Commerces – Fêtes », Jean-Joseph CARPENTIER

1) Bilan des Marchés nocturnes 2023

- Marché nocturne du 7 Juillet 2023 : 46 exposants se sont installés sur 186,80 mètres linéaires. La restauration a été assurée par le club du judo. Les dépenses pour les majorettes s'élèvent à 200 € (boisons et en-cas).

- Marché nocturne du 04 Août 2023 : 42 exposants se sont installés sur 201 mètres linéaires. La restauration a été assurée par La Boule Bacquevillaise. Les dépenses pour les majorettes s'élèvent 128,50 € de dépense (boisons et en-cas). Une structure gonflable était présente sur place.

2) Feu d'artifice du 13 Juillet 2023

Le tir du feu d'artifice s'est très bien déroulé. La préparation a été plus compliquée car le personnel communal n'était pas disponible.

3) Demandes d'occupation du domaine public pour vente de Harengs

Monsieur ISAAC, Pizzeria le 29 a fait une demande par courrier, comme l'année dernière, pour vendre du hareng devant son magasin tous les soirs du mois de novembre 2023.

Le comité des fêtes a également fait une demande, par téléphone, pour vendre du hareng sur la Place (petit parking devant la Mairie) tous les vendredis soirs de novembre 2023 de 18h30 à 22h.

La Commission, lors de sa réunion du 20.10.2023 a proposé d'autoriser M. ISAAC, Pizzeria le 29 à vendre du hareng devant son magasin tous les soirs du mois de novembre 2023 et d'inviter le Comité de fêtes à s'installer sur le parking de l'ancienne école de Pierreville tous les vendredis soirs de novembre 2023 pour vendre du hareng. Le Comité des fêtes a décliné cette offre.

Le 27.10.2023, M. MENET, entreprise FABRIKALAMAISON, a déposé une demande d'autorisation pour vendre du hareng tous les vendredis et samedis soirs de novembre 2023 sur la Place (mise en place d'un chapiteau sur le petit parking devant la Mairie) avec animations assurées par le Comité des fêtes. Cette demande, arrivée après la réunion de la commission, a été transmise par mail aux membres de la Commission pour avis. La majorité des membres a proposé d'inviter M. MENET, entreprise

FABRIKALAMAISON à s'installer sur le parking de l'ancienne école de Pierreville, offre qu'il a également décliné.

Finalement, M. ISAAC, Pizzeria le 29 vendra du hareng devant son magasin tous les soirs du mois de novembre 2023 et le Comité des fêtes vendra du hareng sur le parking de Carrefour Contact.

L'ensemble de ces demandes étant parvenues en Mairie après la dernière réunion de Conseil Municipal du 20.09.2023 pour un début d'exécution au 1er Novembre 2023, soit avant la réunion de Conseil de ce jour, Monsieur le Maire propose que pour 2024, la Commission examine les demandes d'autorisation parvenues en Mairie au plus tard le 31.08.2024 par exemple et d'informer l'ensemble des associations et commerçants de cette date limite dès maintenant. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

4) Fête foraine de Novembre 2023

Les forains sont installés depuis le 1er novembre. Le départ est prévu le 12 novembre 2023. Les majorettes sollicitent la possibilité de faire une démonstration pendant la durée de la Foire. La commission donne un avis favorable à condition d'avoir l'accord des forains. M. CARPENTIER les a interrogés et ils ont donné leur accord. Les barrières pour interdire le stationnement le long des commerces le jour du Marché n'ont pas été posées par les agents, ce qui a posé problème pour l'installation des commerçants.

5) Marché de Noël 2023

Il aura lieu le samedi 9 décembre de 10h à 19h. Le prix de la table de 2,20 m est fixé à 15 €. Les agents communaux devront monter le chapiteau sur le parvis devant la mairie comme l'année dernière.

6) Décorations de Noël

La commission propose d'illuminer la commune, aux mêmes emplacements que l'an passé, à partir du 05 décembre 2023 et de procéder au démontage à partir 15 janvier 2024.

Des devis ont été demandés à M-LOC pour la location de la nacelle :
- Montage des décorations et dépannages divers du 27.11 au 01.12.2023 : 253.40 € HT par jour soit 1690.68 € TTC
- Démontage des décorations et fin des dépannages divers du 15.01 au 19.01.2024 : 253.40 € HT par jour soit 1690.68 € TTC
Pour information, le tarif par jour est évolutif en fonction du nombre de jours loués. Ainsi, l'an dernier pour une location entre 1 et 3 jour, le tarif par jour était de 255.95 € HT. Cette année, il est passé à 312.90 € HT.
M-LOC nous fait une offre à 253.40 € HT, tarif correspondant à plus de 19 jours de location, au lieu de 281.60 € HT, tarif correspondant à une location entre 4 et 18 jours.

Des réparations devront également être faites sur les décorations par les agents communaux.

Le Conseil Municipal valide à la majorité (6 voix Contre) ces deux devis.

7) Commerces ambulants

- Boucherie de M. ALLARD : M. ALLARD ne vient toujours pas le samedi matin par manque de personnel mais souhaite garder l'autorisation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal.

- Les galettes de Paulette qui était installée le mardi soir sur la Place cesse son activité. Ni'Caux, M. BEAUDOUIN demande la possibilité de prendre sa place tout en gardant le vendredi soir à Pierreville. La commission donne un avis favorable. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision de la Commission.

8) Rallye de Dieppe - Mise à disposition de tables

Le Rallye de Dieppe a fait une demande de prêt de 20 tables du vendredi 10 novembre à 16h au lundi 13 novembre à 8h. La commission a donné un avis favorable.

9) Manifestations 2024

- Fête du chien : la commission souhaite l'organiser mais pas en Avril en accord avec Mme Virginie SERRE et si le Comité des fêtes est toujours d'accord pour prendre les dépenses et recettes. Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe.

- Fête de la musique : la commission propose d'organiser une fête de la musique en même temps qu'une autre manifestation, par exemple en même temps que la Backyard. Le Conseil Municipal demande à la Commission de continuer à travailler sur ce projet.

- Foire Agricole 2024 : la commission propose de refaire la même manifestation avec un budget de 7 000 € à ne pas dépasser. Pour cela, elle propose de faire elle-même la restauration type « buffet froid » dans la salle des fêtes. Le Conseil Municipal demande à la Commission de continuer à travailler sur ce projet.

- 13 juillet 2024 : la commission demande le même budget pour le feu d'artifice soit 5 500 € sachant qu'en 2023, 4 419 € ont été dépensés. Le Conseil Municipal souhaite qu'un autre devis soit demandé.

- Marchés nocturnes : en 2023, la somme de 600 € était allouée. 328,50 € ont été dépensés pour les deux marchés. La commission demande la même somme pour ceux de 2024 et propose les dates et horaires suivants : le 05 juillet 2024 et le 02 août 2024 de 17h à 23h. Le Conseil Municipal valide à la majorité (2 voix Contre) le budget et les dates proposés par la Commission.

- Marché de Noël : la commission propose la date du 15.12.2024. Le Conseil Municipal valide cette date. L'UACIB sollicite la possibilité d'avoir de la musique sur la Place du 02.12.2023 au 01.01.2024. Le Conseil Municipal souhaite que la Commission travaille sur cette demande (nouvelle playlist, définition des jours et des horaires…).

- Questions diverses

1) Cybersécurité

Il s'agit d'une vérification gratuite de nos processus qui a été proposée par l'Association des Maires, réalisée par des gendarmes spécialisés, et à laquelle nous avons adhéré.
Un élu devait être présent et un technicien. La vérification a eu lieu vendredi 02.11.2023 en présence de M. Jean-Marie ADAM, M. Emmanuel THOMAS, notre prestataire informatique-DPI et les gendarmes LOPATA de Rouen, PLAISANT d'Offranville et BLOT de Bacqueville en Caux.
Ce ne sont pas uniquement les sécurités informatiques qui ont été passées en revue, mais la sécurité de la mairie en global, décomposée par postes :

- Organisation et stratégie
- Prestations
- RGPD
- Administration et sécurisation
- Immunité cyber
- Périmètres techniques
- Sécurité

Sur chaque poste nous devions nous évaluer par une note de 1 à 5 et ensuite répondre à une série de questions par oui ou non.
Nos gros points à travailler en priorité concernent le RGPD et la sécurité physique du bâtiment (accès trop facile au serveur, absence de serrures 3 points, de sas d'entrée…).
Une synthèse des résultats avec index orientant sur les conseils permettant de nous améliorer doit être adressée à direction@bacquevilleencaux.fr.

2) Mme Aline MOREL signale que les eaux usées des installations des forains sur le parking du stade de football se déversent directement dans le champs à côté du Skate Parc. Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » de ce dossier.

3) Mme SIX rappelle que Mme FERON habitante de la Rue des 12 Apôtres a toujours des problèmes concernant son trottoir. Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » de ce dossier.

4) Mme SIX transmet la demande orale formulée par Mme GRANDSIRE d'obtenir l'autorisation de stationner son bus sur la commune pendant ses heures de repos. Le Conseil Municipal demande à Mme GRANDSIRE de faire une demande écrite afin que la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » étudie sa demande lors de sa prochaine réunion.

5) Plan Communal de Sauvegarde : Considérant l'ampleur du travail à réaliser, Mme SIX souhaite qu'un groupe de travail soit constitué. Les élus suivants se portent volontaires : Messieurs DELARUE, COMALDA, CHOPPIN, MASSE et ADAM, ainsi que Mme MOREL.

6) Vœux du Maire : 12.01.2024 à 19h

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 13.12.2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.